

### Modification de la nomenclature des installations classées

Un décret crée une nouvelle rubrique d'installations classées concernant les installations de production de béton prêt à l'emploi. Il modifie par ailleurs les rubriques consacrées aux installations de fabrication des produits en béton et certaines installations d'élevage de vaches laitières.

Source : décret n°2011-842 du 15 juillet 2011, Journal officiel du 17 juillet 2011, p.12 327

### Les mesures de soutien à l'agriculture biologique renforcées

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, ont annoncé, le 13 juillet 2011, la consolidation des mesures de soutien à la filière agricole bio :

- relèvement de 2 000 à 2 500 € du crédit d'impôt en faveur des exploitations engagées dans l'agriculture biologique, pour les petites exploitations qui ne profitent pas ou peu des autres aides à la surface,
- renouvellement du soutien des deux ministères pour 5 ans au groupement d'intérêt public (GIP) "Agence Bio".

Source : Communiqué de presse du ministère de l'Ecologie – 13/07/2011

### Précisions sur les dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets

Un décret précise les nouvelles obligations relatives à la prévention et à la gestion des déchets. Les pièces justificatives à déposer par les entreprises qualifiées d'installations classées sont modifiées en conséquence.

Source : décret n°2011-828 du 11 juillet 2011, Journal officiel du 12 juillet 2011, p. 12041

### Société de ventes aux enchères : conditions d'établissement des ressortissants européens

Rappel : les ressortissants européens habilités à diriger des ventes aux enchères qui souhaitent s'établir en France peuvent demander la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles. Jusqu'à maintenant, ils devaient fournir une attestation de l'Etat d'origine pour justifier de leur expérience professionnelle. L'obligation de fournir une attestation est supprimée.

Ils doivent désormais apporter la preuve par tout moyen qu'ils respectent les conditions d'expérience professionnelle requises pour s'établir en France.

Source : arrêté du 4 juillet 2011, Journal officiel du 12 juillet 2011, p. 12057

### Le transport fluvial sera développé et modernisé

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et Thierry Mariani, ministre chargé des Transports ont annoncé la création d'un nouvel établissement public en charge des voies navigables, première étape d'un vaste plan de modernisation et de développement du transport fluvial.

Source : Communiqué de presse du ministère de l'Ecologie – 01/07/2011

### Un plan d'actions pour le spectacle vivant

Le 8 juillet 2011, dans le cadre du Festival d'Avignon, Frédéric Mitterrand a présenté un plan d'actions pour le spectacle vivant qui comprend 10 mesures :

1. Soutenir les ensembles musicaux et les compagnies chorégraphiques
2. Créer un Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation
3. Soutenir les écritures du spectacle vivant
4. Soutenir les projets de troupes dans les centres dramatiques et chorégraphiques nationaux
5. Conforter le monde du cirque et des arts de la rue
6. Accompagner le réseau de la danse
7. Diffuser la musique au cœur des territoires et auprès de tous les publics
8. Renforcer les Scènes nationales et leur réseau
9. Elargir le réseau des bureaux spécialisés
10. Encourager la constitution de Pôles européens de production et de diffusion

Source : Communiqué de presse du ministère de la Culture – 08/07/2011

## Les professionnels du déménagement s'adaptent à l'évolution de la demande

Cet article est consacré à la conjoncture des professionnels du déménagement. Après avoir connu plusieurs années difficiles, le secteur retrouve un peu de dynamisme depuis 2010. Selon les professionnels, le marché fait face notamment aux pratiques concurrentielles déloyales et au travail au noir de la part d'entreprises qui ne remplissent pas les obligations légales pour exercer l'activité. Par conséquent, un nouveau métier a fait son apparition : courtier en déménagement. Le site internet I-déménagement.com, pionnier sur cette nouvelle activité, propose ainsi aux particuliers la comparaison des prix de plusieurs sociétés. La société se rémunère auprès des déménageurs, en contre partie de la démarche commerciale prise en charge.

Source : Article signé I. T. – Les Echos – 07/07/2011

## Epithésiste : précision sur la catégorie d'imposition des revenus professionnels

Rappel : l'activité d'épithésiste consiste principalement en la conception, la fabrication, l'adaptation et la vente de prothèses faciales.

Un rescrit fiscal précise que cette activité relève de la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC).

Source : rescrit fiscal n°2011/18 du 28 juin 2011

<http://doc.impots.gouv.fr>

## Expert automobile : inscription sur la liste des experts en automobile

La demande d'inscription sur la liste de ces professionnels doit désormais être effectuée directement auprès du ministre chargé des transports. La liste des experts en automobile est consultable sur le site internet de la sécurité routière.

Source : décret n°2011-760 du 28 juin 2011, Journal officiel du 30 juin 2011, p. 11036

## Géomètre-expert : autres activités autorisées et qualifications professionnelles des étrangers

Un texte assouplit les modalités d'exercice par ces professionnels des activités d'entremise et de gestion immobilière. Il précise également les modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes ayant acquis leurs qualifications professionnelles à l'étranger (hors Union européenne et espace économique unique) et souhaitant exercer la profession de géomètre-expert en France.

Source : article 6 du décret n°2011-759 du 28 juin 2011, Journal officiel du 30 juin 2011, p.11 033

## De nouvelles missions en vue pour les pharmaciens

Les syndicats représentant les pharmaciens ont rencontré Xavier Bertrand, ministre de la santé, afin d'échanger sur les différentes mesures qui pourraient être mises en place pour permettre aux professionnels de faire évoluer leurs revenus. Un rapport de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales), remis récemment au ministre, contenait 37 recommandations pour faire évoluer leurs missions et leur mode de rémunération.

Source : Article signé Vincent Collen – Les Echos – 27/07/2011

## Conseillers en gestion de patrimoine

Louis Giscard d'Estaing, député du Puy-de-Dôme, vice-président de la Commission des Finances, a remis à François Baroin, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie son rapport relatif aux conseillers en gestion de patrimoine. Il propose notamment de créer un titre de "conseiller en gestion de patrimoine", auquel pourraient recourir tant les indépendants que les salariés. Les indépendants pourraient s'en prévaloir dès lors qu'ils cumuleraient les statuts de conseiller en investissement financier, de courtier en opérations de banque et en service de paiement et de courtier en assurance. François Baroin a décidé de mettre le rapport en consultation publique, en vue d'une décision à la rentrée sur sa mise en œuvre.

Source : Communiqué de presse du ministère de l'Economie – 25/07/2011

## Cap pour les éco-industries

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, ont fait le point sur les initiatives et propositions du Comité d'orientation stratégique pour les éco-industries (COSEI) pour favoriser le développement des filières des éco-industries. Ces propositions expriment les attentes des industriels sur les axes de développement de cinq filières (eau, déchets, énergies renouvelables, bâtiment, réseaux électriques intelligents), ainsi que sur deux thématiques transversales (financement des entreprises et innovation). Les domaines de la logistique et la gestion des flux, du stockage et de la valorisation du CO2, de la chimie verte et de la métrologie des milieux naturels ont également été abordés. Les ministres ont installé le Comité stratégique de filière éco-industries, qui succède au COSEI. Il est notamment chargé de

proposer un plan d'action finalisé sur l'ensemble de ces filières à l'automne.  
<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr>

### **Vente de boissons alcooliques : précisions concernant les formations obligatoires**

Un décret et un arrêté précisent les modalités de la formation que doit suivre toute personne qui exploite un commerce, autre qu'un débit de boissons et qui veut vendre des boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures. Cette formation spécifique, d'une durée de 7h, doit être effectuée sur une journée par des organismes de formation agréés par le ministère de l'intérieur. Elle donne lieu à la délivrance d'un permis de vente de boissons alcooliques la nuit valable 10 ans. Les personnes qui vendent, à ce jour, des boissons alcooliques entre 22h et 8h, ont jusqu'au 21 juillet 2012 pour suivre cette formation, sauf si elles ont déjà suivi la formation de 20h et sont titulaires d'un permis d'exploitation.  
*Source : décret n°2011-869 et arrêté du 22 juillet 2011, Journal officiel du 24 juillet 2011, p.12 681*

### **Lancement du nouveau label de qualité de l'industrie photovoltaïque**

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et Éric Besson ont participé le 20 juillet au lancement de la marque collective de qualité AQPV - Alliance qualité photovoltaïque - pour les modules photovoltaïques. Cette marque a pour but de signaler aux acheteurs de panneaux photovoltaïques les panneaux fabriqués en France ainsi que les panneaux présentant des caractéristiques supérieures en termes de qualité du processus de fabrication, qualité du service après vente, traçabilité des composants utilisés, recyclage en fin de vie et résistance du matériel.

<http://www.economie.gouv.fr>

*Source : Communication du ministère de l'Ecologie – 20/07/2011*

### **30 ans après la loi Lang, la situation financière des libraires est alarmante**

La loi Lang de 1981, fixant un prix unique, a eu des conséquences positives pour les réseaux de ventes. Mais, selon une étude Xerfi, la situation financière des libraires est préoccupante. L'étude précise que la librairie a perdu des parts de marché face aux grandes surfaces culturelles et à la grande distribution. Les libraires indépendants ont affiché une baisse de leur chiffre d'affaires de plus de 5 %. Par ailleurs, les ventes en ligne représentaient 11 % du marché en 2010.  
*Source : Article signé Sandrine Bajos – La Tribune – 22/07/2011*

### **Société de ventes aux enchères : nouvelles conditions d'installation et d'exercice**

Les conditions d'accès et d'exercice de l'activité de société de ventes aux enchères viennent d'être modifiées. Une loi précise :

- la définition de cette activité,
- les modalités de réalisation de ventes par voie électronique,
- et, les conditions d'exercice à titre accessoire de cette profession par les notaires et les huissiers de justice.

Un décret fixera prochainement les qualifications professionnelles requises pour diriger une vente.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2013 en ce qui concerne les notaires et les huissiers de justice, et le 1er septembre 2011 pour l'ensemble des autres dispositions.

*Source : loi n°2011-850 du 20 juillet 2011, Journal officiel du 21 juillet 2011, p.12 441*

### **Le développement durable et les artisans bouchers charcutiers traiteur**

Le Pôle d'innovation de la boucherie publie les résultats issus de l'exploitation d'un questionnaire sur le développement durable diffusé auprès de 220 artisans bouchers charcutiers, afin de proposer un état des lieux des bonnes pratiques réalisées au sein de la profession. Sur cette base, une charte de bonnes pratiques devrait être proposée pour valoriser les démarches entreprises. 94 % des interrogés affirment avoir entendu parler du développement durable et 75 % pensent en faire. 27 % des entreprises déclarent avoir entrepris un développement de produits ou emballages sur la base de critères environnementaux.

*Source : La Boucherie française – juillet/août 2011*

### **Investissements d'avenir : Xyloforest, une plateforme de recherche et d'innovation pour la forêt et le bois**

Xyloforest est une plateforme de recherche et d'innovation pour les systèmes forêts cultivées, produits et matériaux bois. Lauréat de l'appel d'offres Equipex du programme Investissements d'avenir, Xyloforest est coordonné par l'Inra Bordeaux-Aquitaine. Ce projet est co-construit avec les partenaires du pôle de compétitivité Xylofutur et associe 6 partenaires institutionnels et financiers. Il concerne 14 laboratoires répartis sur 6 régions. L'un des objectifs est de développer des solutions innovantes et durables pour l'adaptation des ressources forestières au changement climatique, l'ingénierie du bois, la construction et la valorisation énergétique/chimique de la biomasse forestière.

*Source : Communiqué – Inra – 08/07/2011*